

- Le cabinet paramédical est constitué de trois bureaux distincts et d'un espace commun (cuisine, salle d'attente, WC, couloir d'accès). Afin de proposer une diversité des services médicaux et paramédicaux à la population, il est proposé de mettre en place des vacations (demi-journée) et demi-location pour les bureaux 1 et 2, et une location mensuelle pour le bureau 3 d'autre part. Les tarifs sont les suivants (charges comprises) :
 - Bureau 1 : 303 € la demi-location mensuelle ; 23 € la vacation
 - Bureau 2 : 138 € la demi-location mensuelle ; 11 € la vacation
 - Bureau 3 : 310 € la location mensuelle
- Une subvention dans le cadre du reversement du produit des amendes de police concernant l'aménagement, l'embellissement et la sécurisation du bourg, plus précisément de l'entrée d'agglomération depuis Azay-le-Rideau, de la rue des Caves et de la rue de la Lampe est demandée pour un montant de 12 000 €.

Cette réunion a été annulée du fait de la pandémie au Covid-19. Elle devait être consacrée à la mise en place du nouveau conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020.

Compte-rendu du 20 mars 2020 (réunion annulée)

Une nouvelle date sera proposée ultérieurement en fonction des décisions gouvernementales.

- Les dossiers d'urbanisme peuvent être déposés en mairie mais leur instruction ne prendra effet qu'au 25 mai 2020 selon l'ordonnance 2020-453 du 22 avril 2020
- Par ailleurs, la célébration des mariages, les regroupements de per-

Information Mairie

sonnes et les activités associatives restent suspendus jusqu'à nouvel ordre.

- Les évènements à venir tels que listés dans *Le Guide Pratique 2020* sont à ce jour annulés ou reportés. Les prochaines dates vous seront bien sûr communiquées dès que possible.

Les évènements à venir



Mairie
 Place Adolphe Langlois
 37130 Lignières-de-Touraine
 Tél. 02 47 96 72 13
 Fax 02 47 96 38 18
 mairie.lignieres.de.touraine@wanadoo.fr
 lignieresdetouraine.fr

Avril 2020 – N° 64



Covid 19 - Nos actions durant le confinement

Depuis le 16 mars 2020 et pour lutter efficacement contre la pandémie du Covid-19, des mesures sanitaires ont été mises en place.

Une des principales mesures prévoit le confinement de la

population. Chacun d'entre nous le vit à sa façon, soit en respectant l'isolement à la maison, soit en limitant ses déplacements, soit en télétravaillant, soit en travaillant sur son lieu habituel avec les barrières de sécurité.

Ce confinement provoque beaucoup de questionnement et d'anxiété quant à sa durée. Cependant il reste nécessaire et nous pouvons ensemble y arriver pour optimiser la prise en charge des patients et enfin vaincre le virus. Le soutien des uns et des autres peut prendre d'autres formes que les rencontres physiques.

Depuis le 16 mars 2020, l'accueil des enfants des personnels soignants fonctionne bien, un accueil téléphonique est organisé tous les matins à la mairie, des attestations de déplacements sont mises à disposition, des nouvelles sont prises auprès de nos aînés et des dessins leur ont été distribués de la part des enfants, les commerçants et les producteurs locaux offrent leurs services et le petit marché du vendredi après-midi propose légumes, fromages, plants et herbes aromatiques ; nous attendons le retour du poissonnier dès qu'il pourra proposer des marchandises, ainsi que la réouverture des commerçants qui ont dû fermer et à qui nous faisons part de notre soutien.

À compter du 11 mai 2020, les mesures sanitaires vont évoluer et nous allons devoir adapter notre organisation. Ces nouvelles mesures sont encore imprécises, mais nous pouvons dès à présent vous informer de :

- la distribution de masques grand public pour chaque administré (modèles adulte et enfant),
- la réouverture progressive des écoles (en fonction des éléments fournis par l'Education Nationale),
- la réouverture également de l'Agence Postale Communale et de la Mairie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h dans un premier temps et avec la mise en place des mesures barrières.

Restons patients, demandons des nouvelles de nos proches, partageons nos pensées... Et surtout, ne sortons pas et ne recevons personne à notre domicile si cela n'est pas nécessaire.

Prenons soin de tous pour se revoir plus vite.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Compte-rendu du 31 janvier 2020

Présents : 14/15

- Suite aux modifications apportées par rapport au marché initial, un avenant est proposé concernant le lot 2 menuiseries bois pour une plus-value de 1 199. € HT correspondant à des travaux complémentaires de menuiserie notamment la mise en place de poignées rallongées, d'une modification de façade de placard, d'un organigramme relatif aux clés.
- Suite aux travaux d'aménagement réalisés rue de Villandry, une convention entre le Conseil Départemental et la Commune relative à l'entretien des aménagements est signée. Dans le cadre de cette convention, la commune assurera le renouvellement du marquage au sol des écluses, l'entretien et le remplacement éventuel des bordures d'ilots, y compris les plots des bordures, la maintenance et le remplacement éventuel de la signalisation verticale.

- Le SMICTOM du Chinonais a décidé en date du 16 décembre 2019 de procéder au versement d'un soutien financier de 7 434.00 € correspondant aux dépenses réalisées par la commune pour aménager les points de regroupement.
- Une aide financière pour les frais d'installation de Présence Verte Touraine, soit la somme de 45 € (est accordée et sera versée directement sur le compte du demandeur.
- Suite à la vente de l'ancien fournil, il est créé une nouvelle voie au niveau de la parcelle cadastrée AD 356 : ruelle du Fournil.
- Dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, une enveloppe socle est sollicitée concernant l'aménagement, l'embellissement et la sécurisation du bourg, plus précisément de l'entrée d'agglomération depuis Azay-le-Rideau, de la rue des Caves et de la rue de la Lampe.
- Dans le projet éco-école sur le thème des déchets, les enseignants demandent une réflexion en partenariat avec la municipalité.

Présents : 11/15

Ce conseil a été principalement consacré au vote du budget :

- Approbation des comptes administratifs 2019 - budget principal et

Compte-rendu du 6 mars 2020

budget remembrement.

- Approbation des comptes de gestion 2019 réalisés par le Trésor Public et conformes aux comptes administratifs de la commune.
- Un budget de 2 160 € est voté et réparti entre les associations demandeuses.
- Les taux d'imposition 2020 sont votés et fixés de la façon suivante : taxe d'habitation 13.11 % (+0%), taxe foncière bâtie 18.73 % (+1%) et taxe foncière non bâtie 45.06 % (+0%).
- Le budget primitif 2020 - budget principal - est arrêté à 1 395 739.01 €.
- Le budget primitif 2020 - budget remembrement - est arrêté à 16 115.12 €.